

AVIS D'ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 643-2026

Règlement concernant les animaux

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 643-2026, Règlement concernant les animaux.

Ledit règlement numéro 643-2026 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DEUXIÈME jour du mois de
JUN deux mille vingt-six.**



Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau